

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 avril 2015

Délibération n° 2015 - 15/04/2015 - 10

Diplômes d'université

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 avril 2015

Après en avoir délibéré

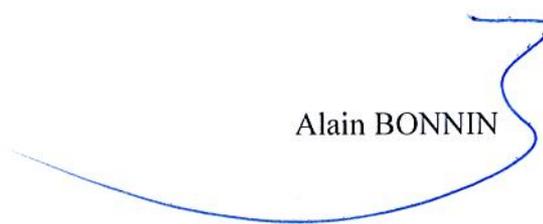
Approuve, avec 19 voix pour (unanimité) :

les modifications apportées au DU « Gestion des risques psychosociaux au travail » porté par les UFR Droit, Sciences économique et politique - Sciences humaines.

Dijon, le 16 avril 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Diplômes d'Université - CP 30.03.2015 et CFVU 02.04.2015

INTITULÉ	PORTEURS DU PROJET	DETAILS DE LA DEMANDE : objectif / public / organisation	remarques en CP	VOTE CFVU
Diplôme Universitaire (DU) «Droit de l'espace rural»	UFR Droit, Sciences économique et politique - Responsables de la formation Monsieur Hubert BOSSE-PLATIERE - Ingénierie de conception de la formation Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)	EXTRAITS DU DOSSIER : Ce DU est adossé à la création d'un autre diplôme (MASTER 2 parcours « Droit rural »). Ce Master est composé d'unités d'enseignement (UE). Il est proposé de transformer certaines de ces unités d'enseignement en DU afin de permettre aux professionnels du secteur de suivre un parcours leur permettant d'obtenir un diplôme universitaire. Ce DU s'adresse à des professionnels en formation continue. La CAMVAL (Communauté de Communes du Val de Saône) soutient le projet. Le DU s'appuie principalement sur le droit et accessoirement sur l'économie, la gestion, et la comptabilité. Ce D.U. a pour finalité d'offrir au monde professionnel du droit (avocats, notaires, juristes travaillant au sein d'un centre de gestion agricole, au sein d'un chambre d'agriculture, au sein d'un SAFER, ou toutes personnes intéressées après examen des prérequis...) une formation spécialisée dans des domaines du droit rural. Cette formation est validante au titre des obligations de formation continue de chacune des professions concernées. Public visé : formation continue, objectif de 5 stagiaires Durée : 7 jours (49 heures), coût de la formation : 1700 euros. Il est prévu que dès la rentrée universitaire 2016-2017, ce DU soit transformé en diplôme interuniversitaire (DIU) puisque l'université Jean-Moulin Lyon III devrait co-habiller le Master 2 de droit rural et l'ensemble des DU.	Il est précisé que le principe est que le Master 2 se décline en 6 DU, dans les mêmes conditions pour chaque DU (49h). Bien définir le volume horaire assuré par les enseignants UB et les « extérieurs » mais compte tenu des spécificités des DU, cette proportion doit être « contextualisée ». Ouverture du DU si le Master 2 n'ouvre pas ? Actions courtes à l'intérieur du DU ? leur cumul permet-il de valider le DU ?	Les précisions demandées ont été données par le porteur de projet Avis favorable à l'unanimité
Diplôme Universitaire (DU) «Gestion des risques psychosociaux au travail »	UFR Droit, Sciences économique et politique – Sciences Humaines - Responsable de la formation Cécile CASEAU-ROCHE (UFR DSEP) Edith SALES-WUILLEMIN (UFR SH) - Ingénierie de conception de la formation Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)	EXTRAITS DU DOSSIER : La présente demande concerne une modification du DU Gestion des Risques Psychosociaux (GRPS) créé en 2006. Ce DU s'adresse à des professionnels en formation continue qui ont en charge la détection, l'analyse et l'accompagnement des questions liées aux risques psychosociaux dans les organisations de travail. Le DU GRPS doit faire, pour la deuxième fois, l'objet de profondes modifications afin de s'adapter à l'évolution de la demande juridique et sociale. Les principales modifications concernent l'appellation du DU, les UFR de rattachement, et l'organisation des modules. Le principe de pluridisciplinarité de la formation est préservé mais l'approche est davantage transversale. L'essentiel de l'équipe pédagogique est maintenu. Le DU s'appuyait sur l'UFR de droit-sciences économiques et politiques et l'UFR de santé. La nouvelle orientation nous conduit à l'appuyer sur l'UFR de droit-sciences économique et politique et sur l'UFR de sciences humaines. Le DU s'appelait "GRPS : Gestion des Risques Psychosociaux". Nous souhaitons désormais l'appeler : "M-BET : Management du bien-être au travail". 120 heures CM : 5 modules de 22h et 10 heures d'évaluation. 70 heures équivalent TD. 20h pour chacun des responsables pédagogiques du DU, et 10h pour chacun des responsables de modules 2, 3 et 4.	Le dossier ne pose pas de problème. Il est demandé à l'équipe pédagogique de bien préciser le volume horaire assuré par des enseignants de l'UB et les professionnels. Indiquer aussi le « coût » pour les étudiants de FI (gratuit ?) et le délai selon lequel les modules sont capitalisables.	Les précisions demandées ont été données par le porteur de projet Avis favorable à l'unanimité

Compte rendu de la séance du lundi 30 mars 2015

Ouverture de la séance à 9 heures.

1. Informations générales

Grégory WEGMANN précise que s'agissant du dossier « accréditation évaluation », on reçoit quelques demandes chaque semaine mais cela reste encore peu important à ce jour. Certains enseignants sont étonnés qu'il n'existe pas de cadrage très précis sur le document d'autoévaluation des formations, contrairement aux demandes relatives à la recherche. Nous ne sommes pas sur les mêmes objectifs dans ces différentes procédures.

2. Retour sur la Semaine de la Pédagogie

Ce point est reporté compte tenu de l'indisponibilité de Stéphanie GRAYOT-DIRX.

Grégory WEGMANN évoque le sujet en indiquant qu'il existe un lien fort avec cette université de Laval (Québec). Le CIPE travaille beaucoup avec cette université, qui a monté un DIU avec l'université de Bordeaux qui serait proposé à l'UB. Cela permettrait aux collègues de se former à différents sujets et ils pourraient bénéficier de ce que fait Laval en termes de pédagogie innovante. Ils sont en pointe sur l'interactivité, les MOOCs. Ils ont des chaires en enseignement.

Patrick DANAUDIÈRE souhaite donner son avis et indique qu'il faut être prudent par rapport à cet engouement pour ce qui se fait ailleurs.

Grégory WEGMANN précise que d'autres collègues expriment également ce point de vue (cf prix d'excellence pédagogique). Il faut évidemment inventer de notre côté mais les collègues ne savent peut être pas « se vendre ». C'est l'un de nos points faibles.

Sophie SALAUN précise que ces universités n'ont pas les mêmes moyens que l'UB (cf droits d'inscriptions plus élevés).

Luc IMHOFF s'interroge que le fait que ces universités traitent la pédagogie de manière universelle (?). Il évoque les universités nord-américaines qui comptent peu de « natifs » dans certaines disciplines (sciences « dures » notamment) et attirent massivement des étudiants européens, asiatiques, indiens...

En aparté de cette discussion, Isabelle SCHMITT signale que la dernière page du questionnaire d'évaluation en licence proposé par le CIPE pose problème. Ce point sera vu avec Cathy PERRET.

3. Discussion autour de l'élaboration de statuts pour la Commission de la Pédagogie - suite

Grégory WEGMANN indique que suite à l'envoi du questionnaire aux membres de la CP et aux Directeurs de composantes, une dizaine de réponse a été enregistrée. Cela est suffisant en termes de retours car ce sont des personnes qui connaissent la CP.

Un power point est diffusé en séance. Différentes questions et thèmes sont abordés.

Sur la composition de la CP, proposition : si ouvert à tous, il sera difficile d'avoir un titulaire et un suppléant.

Tous les membres du CAC seraient possiblement présents ?

Moitié élus / moitié suppléants

Membres du CA ?

Réponse oui mais combien?

Les enseignants chercheurs du CA ont trop de choses par ailleurs pour participer

Toutes les composantes doivent être représentées de manière équilibrée

Désignation par chaque composante d'un représentant ?

Doyens sont membres de droit mais ne le savent pas trop

Un représentant et un suppléant? Ou un directeur des études et un suppléant ?

Il faut les solliciter sur ce point

Il y a aussi des membres qualifiés (personnels BIATSS) et des membres invités

L'idée est de structurer et de repenser la composition

Liliane PELLECUER indique qu'elle n'est pas d'accord pour que le nombre de participant de la CFVU soit limité car de nouveau les élus de listes minoritaires ne seront plus représentés à la CP. Elle précise s'être proposée pour participer à deux commissions et n'avoir pas été désignée car seules deux collègues BIATSS de la liste du Président avaient été désignées pour l'ensemble des commissions. Ces collègues ne participent cependant pas toujours à ces commissions.

Il semble bien compliqué de dire que les membres de la CFVU sont de droit membres de la CP et les membres de la CR non compte tenu de la réunion de ces deux commissions en Conseil académique.

Luc IMHOFF : est-ce qu'on réintroduit la notion de vote ?

En donnant des statuts à la CP, cela donnerait de la valeur au vote de la CP.

Il est rappelé qu'il y a eu suppression du vote en CP car pas de statuts (donc vote peu légitime)

Grégory WEGMANN rappelle que le vote est indicatif, car in fine c'est le CA qui décide

On peut avoir une CP large mais avec des statuts.

Il n'est pas possible d'avoir une CP ouverte sur volontariat et des votes

Luc IMHOFF : avoir des invités ok, mais qui n'auront pas le droit de vote ?

Comment l'information est transmise dans les composantes, sur les débats de fond?

Si la Commission très ouverte, quid du quorum ?

Il faut compter le nombre de présents et le marquer dans le compte rendu

Ne pas exiger de quorum sinon c'est ingérable

Les étudiants ont déjà des suppléants

Dorian COLAS DES FRANCS évoque l'idée d'avoir un nombre limité de personnes de la CR et du CA.

Exemple de la commission FSDIE : membres de la CFVU ne vont pas discuter de la même façon lorsque le dossier n'a pas posé de problème en commission

Sophie SALAÛN rappelle que les enjeux ne sont pas les mêmes, vu que l'on parle de milliers d'euros en commission FSDIE (pas le cas en CP)

Nous pourrions avoir 20 membres de la CFVU avec des suppléants ?

Patrick DANAUDIÈRE estime que le fait que la CP soit ouverte à tout le monde n'incite pas à venir et à s'investir. Ce serait mieux d'avoir des titulaires et des suppléants.

Gregory WEGMANN revient sur le questionnaire et les réponses obtenues.

Question 1 : Pensez-vous qu'il soit utile de mieux légitimer les travaux de la CP en la dotant de statuts ?

Résumé des réponses :

Instance consultative, à légitimer par ses processus de travail

Mieux cerner les missions

Doit rester assez ouvert

Préciser le fonctionnement et le rôle

Davantage de sujets de fonds

Que chaque composante soit représentée

Représentation équilibrée des composantes

Introduction de suppléants

Statuts : une contrainte forte; préférer une participation des élus sur inscription

Il faudrait enlever certains points très techniques

Statuts : contrainte forte, participation des élus

Statuts utiles pour mieux asseoir la légitimité de la CP mais ne doivent pas devenir une contrainte trop forte

Ne pas enfermer la CP dans carcan trop étroit

Sophie SALAUN note que parfois des problèmes sont soulevés avant la CFVU sur des dossiers techniques et cela est fort utile. Il faut avoir l'ensemble des informations et cela peut donner des idées pour des partenariats futurs (à d'autres composantes par exemple). Cela permet aussi un bon suivi administratif des dossiers

Vote n'est pas nécessaire sur tous les points

Vote pourrait être sollicité par un des membres de la commission

Question 2 : Nous envisageons également de modifier le nom de cette commission. Que penseriez-vous de l'intitulé "Comité de valorisation de l'enseignement"?

Résumé des réponses :

En fonctions des missions confiées, intitulé cohérent

CVE trop restrictif, expression inappropriée?

Que fait le CVE de Laval-Québec?

OK

Rester centré sur la pédagogie

Point cosmétique

Ce n'est pas un sujet important qui intéresse les répondants

Intitulé doit être cohérent avec les missions

Commission de la pédagogie ? Cela semble pertinent comme intitulé

Le terme « Comité » a une connotation très politique (attention aux différences de sens entre le vocabulaire français et québécois)

Notion de pédagogie est plus large que notion d'enseignement

Question 3 : La CP traiterait davantage de dossiers de fond, et chaque dossier important serait rapporté par un de ses membres. Qu'en pensez-vous ?

Résumé des réponses

Bonne idée

OK

« Un rapport établi avant la séance et communiqué à la Commission, aux "porteurs de projets" ; pour un débat en séance avec un niveau d'informations minimum »

Risque d'alourdissement?

Allers-retours avec les porteurs

OK, plusieurs membres ?

Chercher des rapporteurs en dehors de la commission?

Notion d'expert contestable

Continuer à traiter tous les sujets

Les avis sont assez partagés, selon les dossiers, plus ou moins pertinent

Quelle valeur auront ces experts?

Idée qu'il faut continuer à traiter tous le dossier

Sur certains dossiers, spécifiquement ? deux personnes prennent la parole pour décrypter les choses

Pour formaliser un peu plus

Idée de rapporteurs mais un peu soft

Un rapporteur pour le dossier droit rural : cela aurait été intéressant

Sophie SALAÜN estime que cela alourdit la procédure. Il vaut mieux faire un groupe de travail en dehors quand gros dossier ?

Qui désigne le rapporteur ? La personne experte sera-t-elle celle qui a porté le dossier ?

Grégory WEGMANN indique que non, le rapporteur ne va pas regarder le fond du dossier

Il faut inscrire cela comme idée

Cela mobilise une personne

Agnès BASAILLE-GAHITTE note que quand les dossiers sont envoyés au dernier moment, ce n'est pas possible d'avoir un rapporteur

Nouvelle offre de formation : cela sera plus pertinent sur ce type de dossier.

Sur la nouvelle offre il y a aura des groupes de travail, dont certains prévus avec l'UFC. Ce sera très hétérogène

Question 4 : Quelles remarques et conseils souhaiteriez-vous formuler ?

Résumé des réponses :

la CP doit être un accompagnant plutôt qu'un censeur

Liliane PELLECUER précise que la CP a plutôt la configuration d'un groupe de travail alors elle doit pouvoir se réunir dans une salle adaptée (tout sauf la salle des actes).

Grégory WEGMANN résume les débats et précise que l'idée de statuts serait applicable pour l'an prochain

On met des statuts avec une composition assez large qui garantisse une large représentation

Il faut préciser les missions

Rôle consultatif et d'accompagnement, avec des votes sur certains sujets

Pas de quorum mais prise en compte du nombre de présents lors des votes

Rapporteurs hors statuts

Pas de changement de nom, cela ne semble pas pertinent

Membres principaux : élus de la CFVU avec des titulaires (20) et des suppléants (20)

Autres membres issus du CA et de la CR

Dorian COLAS DES FRANCS pense qu'il faut envoyer un mail aux membres du CA et de la CR pour leur demander s'ils veulent participer. Grégory WEGMANN lui précise qu'il faut tout d'abord qu'il évoque le sujet avec le Président car on ne peut solliciter directement les élus

Il faut un représentant par composante

Sophie SALAUN tient à ce que la CP reste ouverte
Il est rappelé que les représentants des composantes votent aussi, mais pas les invités
Le vote est un vote indicatif



Ces observations seront évoquées en bureau et lors d'une prochaine CFVU

4. Statut des étudiants AJAC : point sur les travaux en cours

Grégory WEGMANN précise qu'il s'agit d'une demande des élus étudiants. Cela a été évoqué lors du groupe de travail sur le statut AJAC. Le questionnaire a été envoyé aux membres du groupe de travail pour validation.

Dorian COLAS DES FRANCS précise que pour le moment il a obtenu très peu de réponses (4) et ce sont les étudiants de l'ancien système AJAC qui ont répondu.

Il a essayé de passer par les associations de filières et de relancer mais cela ne donne pas grand-chose.

Il faudrait voir avec les secrétariats pour cibler les étudiants concernés.

Seule tendance qui se dégage est que la charge de travail se retrouve pendant les examens.

Si c'est un enseignant qui demande ou un responsable des études, cela aura peut-être plus de poids ?

L'idée est que c'est pour ces étudiants que l'étude est faite.

Il faudrait au moins dix témoignages pour avoir un panel pertinent.

Grégory WEGMANN précise que le point le plus important est que l'on ferait évoluer la base des crédits nécessaires.

On pense plus pertinent de mettre la barre à 18 ECTS qu'à 20 ECTS, globalement, compte tenu du découpage en 5 UE de 6 crédits ECTS chacune.

La possibilité de mettre des UE obligatoires restera (choix des composantes).

Dans certaines composantes, ils ont rattrapé des étudiants AJAC qui n'avaient pas atteint les 20 ECTS (ex : SVTE).

Il faut attendre les résultats du questionnaire

Liliane PELLECUER évoque la situation d'étudiants qui n'ont pas le droit d'être AJAC en juillet mais peuvent l'être en cours d'année, une fois le semestre passé

On peut faire voter cette disposition de manière explicite. Il faut bien sûr que le jury soit d'accord.

Dorian COLAS DES FRANCS évoque le fait de pouvoir inciter les composantes à permettre aux étudiants de suivre un semestre sous l'aval du jury.

Administrativement, il faut voir comment on peut faire (voir ce qui est possible dans APOGEE).

Dorian COLAS DES FRANCS souligne le fait que l'UB est l'une des rares universités, qui ayant gardé le système AJAC, l'a modifié (suite à l'arrêté d'août 2011 qui ne faisait plus référence à un système AJAC automatique pour les étudiants).



Ces précisions sont prises en compte.

On verra pour aborder ce sujet ultérieurement, avec un nombre plus important de réponses de la part des étudiants AJAC

5. Diplômes d'université

➤ UFR Droit, Sciences économique et politique – UFR Sciences humaines : modifications apportées au DU « Gestion des Risques Psychosociaux au travail »

Cécile CASEAU-ROCHE présente ce dossier. Elle assure la responsabilité pédagogique de ce DU avec Edith SALES-WUILLEMIN (UFR SH) Elle précise que ce DU a ouvert il y a 7 ans, c'était une première en France. De nombreux autres DU se sont ouverts depuis et cela a eu un impact sur les inscriptions enregistrées à l'UB. On ne parle plus trop de GPRS.

Le DU s'appuyait sur l'UFR de Droit, Sciences économique et politique et l'UFR des Sciences de Santé. La nouvelle orientation conduit à l'appuyer sur l'UFR Droit, Sciences économique et politique et sur l'UFR de Sciences humaines.

Le DU s'appelait "GRPS : Gestion des Risques Psychosociaux" et serait désormais appelé : "M-BET : Management du bien-être au travail".

Il y avait cinq modules avant et maintenant on va parler de thèmes avec de l'interdisciplinaire. La formation sera de janvier à avril.

120 heures CM : 5 modules de 22h et 10 heures d'évaluation. 70 heures équivalent TD. 20h pour chacun des responsables pédagogiques du DU, et 10h pour chacun des responsables de modules 2, 3 et 4.

Des étudiants des Masters 2 Psychologie ou GRH pourraient suivre ce DU en option (5 maximum).

Les principales modifications consistent à changer l'approche pédagogique.

Il y aura un double accès FC et FI pour répondre aux demandes faites

Budget : 2700 euros de frais pédagogiques (cela a baissé), 3000 euros maximum avec les frais administratifs pour être éligibles au financement.

Volume horaire : il a été baissé pour être à 22 heures par modules.

110 heures et deux jours d'évaluation collective, soit 120 heures (avant 150 heures).

Il faudra 11 étudiants pour être rentables.

La modularisation sera possible.

Cécile CASEAU-ROCHE précise qu'elle est Chargée de mission pour l'UB pour la Qualité au travail.

Ce DU pourrait être suivi par des personnels de l'université (cf CHSCT).

On peut envisager une capitalisation sur deux ans des modules mais pas plus car c'est une formation très dynamique, avec actualisation des connaissances.

Transformation en diplôme national ? non

Possibilité de l'inscrire au RNCP ? Cela risque d'être compliqué compte tenu du contexte actuel.

Personnels UB / professionnels : quel est le nombre d'heures fait par personnels UB? Il faudrait un chiffrage pour la CFVU.

Pour la FI : les séminaires seront faits à titre gratuit.

Le public visé est un public en lien avec les risques psychosociaux, chaque stagiaire apportant et partageant son expérience.

CG

Le dossier ne pose pas de problème.

Il est demandé à l'équipe pédagogique de bien préciser le volume horaire assuré par des enseignants de l'UB et les professionnels. (réponse après CP : 65.5% pour l'UB).

Indiquer aussi le « coût » pour les étudiants de FI (gratuit ?) et le délai selon lequel les modules sont capitalisables dans la demande transmise.

➤ UFR Droit, Sciences économique et politique : création du DU « Droit de l'espace rural »

Hubert BOSSE-PLATIERE précise que ce DU est adossé à la création d'un autre diplôme (MASTER 2 parcours « Droit rural »). Ce Master est composé d'unités d'enseignement (UE). Il est proposé de transformer certaines de ces unités d'enseignement en DU afin de permettre aux professionnels du secteur de suivre un parcours leur permettant d'obtenir un diplôme universitaire. Ce DU s'adresse à des professionnels en formation continue. La CAMVAL (Communauté de Communes du Val de Saône) soutient le projet. Le DU s'appuie principalement sur le droit et accessoirement sur l'économie, la gestion, et la comptabilité.

Ce D.U. a pour finalité d'offrir au monde professionnel du droit (avocats, notaires, juristes travaillant au sein d'un centre de gestion agricole, au sein d'une chambre d'agriculture, au sein d'un SAFER, ou toutes personnes intéressées après examen des prérequis...) une formation spécialisée dans des domaines du droit rural.

Cette formation est validante au titre des obligations de formation continue de chacune des professions concernées.

Public visé : formation continue, objectif de 5 stagiaires. Durée : 7 jours (49 heures), coût de la formation : 1700 euros, 300 euros la journée.

Il est prévu que dès la rentrée universitaire 2016-2017, ce DU soit transformé en diplôme interuniversitaire (DIU) puisque l'université Jean-Moulin Lyon III devrait co-habiller le Master 2 de droit rural et l'ensemble des DU.

Chaque DU se passe le vendredi et représente 49 h. Bac + 2 en prérequis.

Chaque journée sera ouverte en action courte.

Il y a accord avec les notaires et les avocats pour que cela soit pris dans le cadre de la formation continue obligatoire.

L'intérêt de Macon est qu'il y a de la place donc possibilité de recevoir des flux plus ou moins importants.

Les effectifs sont mis à titre provisoire.

On verra avec l'expérience quels DU marchent.

Plusieurs actions courtes permettent-elles d'avoir le DU? Cette question est à voir.

Ce qui est compliqué pour les professionnels est de se libérer le vendredi.
 CNAM fonctionne beaucoup comme cela mais n'offre pas de titre diplômant
 UB offre un diplôme
 Pour les DU à Lyon 3, il faut que cela soit autofinancé et à l'UB aussi.
 Si le master n'ouvre pas, les DU ouvrent-ils?
 Quelle que soit la modalité, le DU doit s'autofinancer.
 On ne sait jamais ce que va donner l'ouverture d'une formation
 Première année : tout sera à Macon
 Pas de transformation en diplôme national

Grégory WEGMANN précise qu'il n'y a pas de difficultés sur ce projet. Il permet d'aborder le débat sur la modularité.

La proportion universitaires / professionnels dans un DU est une question à étudier, avec en tête le contexte dans lequel le DU se monte.

	<p>Il est bien précisé que le principe est que le Master 2 se décline in fine en 6 DU (les 5 autres DU sont : Statut de l'entreprise agricole, Droit de l'agroalimentaire et du marché agricole, Comptabilité et fiscalité agricole, Droit de la vigne et du vin, Agriculture et droit de l'environnement) dans les mêmes conditions pour chaque DU (49h). Les 5 autres DU répondent à la même logique que le DU présenté.</p> <p>Il est demandé de bien définir le volume horaire assuré par les enseignants UB et les « extérieurs » mais compte tenu des spécificités des DU, cette proportion doit être « contextualisée ».</p> <p>Quid de l'ouverture des DU si le Master 2 n'ouvre pas ? Actions courtes à l'intérieur du DU ? leur cumul permet-il de valider le DU ?</p>
---	---

6. Offre de formation rentrée 2015

➤ UFR Droit, Sciences économique et politique : modifications concernant le Master « Juriste des Collectivités Territoriales »

Philippe JUEN présente la fiche filière du Master « Juriste des Collectivités Territoriales » modifiée. Elle est fortement enrichie. Il précise que beaucoup de cours ont l'air de changer mais ce sont des changements d'intitulés et des modifications de volume horaire.

Il s'agit d'une évolution des cours et séminaires professionnels, évolution motivée par les retours que l'équipe a régulièrement de la part des anciens diplômés du Master 2 et par les évaluations réalisées en fin de chaque année.

La nouvelle maquette intègre ainsi des interventions nouvelles notamment en droit des assurances des collectivités, en stratégie d'achat public, une formation aux logiciels "marchés publics", ce qui sera un grand plus pour les futurs diplômés arrivant sur le marché du travail et une préparation aux concours administratifs.

Il y a des modules sans coefficient, faits par des professionnels.

Cette évolution s'est faite à coût constant : chaque heure créée a été trouvée en réduisant des volumes horaires (plusieurs enseignants, dont le directeur, ayant été mis à contribution).

L'idée : enlever quelques heures pour créer d'autres modules

Il y a un lien avec les enseignements créés en master 1

A noter : création d'un module « préparation aux concours administratifs » (attendu par les étudiants).

Cela permet d'être dans une meilleure situation par rapport aux autres universités qui proposent des Masters dans ce même domaine.

Il y a aussi la création d'un module « marché public », pour mieux répondre à la demande des employeurs et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

	<p>Pas d'observations particulières</p>
---	---

➤ UFR Droit, Sciences économique et politique : ouverture d'un parcours « Droit rural » dans la mention de Master « Droit privé »

Hubert BOSSE-PLATIERE présente le contexte ayant conduit à réfléchir à la création d'un Master parcours Droit Rural : l'Université Jean-Moulin Lyon III souhaite transformer son Master 2 de droit agro-alimentaire situé à Bourg-en-Bresse, en un Master 2 de droit rural. De son côté, l'Université de Bourgogne avait pour projet la création d'un tel Master à Mâcon. L'idée s'est donc naturellement fait jour d'associer les universités pour créer un master 2 co-habilité.

Ce projet arrivait à point nommé pour maintenir une offre de formation de haut niveau sur le site universitaire de Macon. En effet, ce site vient de vivre le départ désormais effectif de deux Masters 2 de droit, l'un en droit du sport, l'autre sur le droit des collectivités territoriales. La CAMVAL, communauté de communes du Val de Saône, en charge de la formation soutient le projet.

Par ailleurs, il n'existe pas dans tous l'est de la France, de formation similaire. Seule l'Université d'Aix-en-Provence délivre un Master 2 de droit spécialisée en de la vigne et du vin (formation décentralisée à Suze la Rousse). La seule formation analogue se situe à l'Université de Poitiers.

Objectifs de la formation :

- apporter une formation en droit rural de haut niveau à des étudiants qui veulent intégrer ce marché professionnel mais également permettre à des professionnels du secteur de conforter et de parfaire leurs connaissances et leur savoir-faire.
- acquérir une information de qualité sur l'actualité en droit rural et compléter les apports nécessaires à l'exercice de la profession
- apporter aux professionnels des concepts précis et de haut niveau tenant compte des avancées actuelles dans le domaine juridique.
- transmettre des compétences sur l'analyse des situations complexes
- acquérir une formation pratique grâce à la qualité des intervenants.

Au terme du parcours les compétences visées pour les professionnels qui suivront la formation sont :

Etre capables de maîtriser tous les aspects de la réglementation en milieu rural, d'en apprécier le contenu et son interprétation, de rédiger les principaux actes courants et complexes en la matière, de connaître également l'état du contentieux.

La formation proposée s'inscrit clairement dans un dispositif de formation continue : salariés en contrat de professionnalisation, sur plan de formation, en Congé Individuel de Formation, dans le cadre du Compte Personnel de Formation, (modules de 7 h accessibles séparément) ou encore à titre individuel.

Public concerné : de manière générale toute personne qui occupe une fonction en relation avec le droit rural.

Et de façon plus particulière : avocats, notaires, centre de gestion agricole

378 heures réparties en 9 modules (NB : 6 de ces modules seront déclinés en DU)

Seuil de rentabilité fixé à 15-16 stagiaires

Les étudiants vont suivre un bloc de formation théorique. Dès octobre, ils rentrent sur le marché du travail avec contrat de professionnalisation. Ils viendront à Macon le vendredi.

Il y aura une commission élargie de sélection des étudiants, le but est de mixer le public avec modularisation des unités d'enseignement déclinées en DU.

Frédéric DEBEAUFORT précise que pour les UE : il faudrait que ce soit 50 /50 en volume horaire, les Professeurs associés restent des universitaires (même s'ils sont considérés comme « extérieurs »).

Le partenariat avec la CAMVAL est un important soutien pour maintenir l'offre de formation sur Macon.

L'équilibre budgétaire se ferait à partir de 15 étudiants.

Il n'y a pas vraiment de concurrence sur ce secteur intéressant.

Pour ceux qui ont fait un master 1 droit notarial, il peut représenter une autre voie pour être notaire (cf demande faite à ACTALIANS, cela permettrait aux étudiants de rentrer dans la formation CFPN en octobre).

Pour ceux qui ont obtenu six DU, est-il possible de valider le master ? Il faut voir ce point.

Grégory WEGMANN indique qu'il comprend bien que les coefficients indiqués soient particuliers car on est dans le cadre de la formation continue. Dans la même logique, l'annualisation sur un plan « pratique » de la formation compte tenu de l'alternance est possible. On reste sur un cadre théorique semestrialisé mais l'organisation sur l'année se fait selon un calendrier de formation continue.

CP	<p>Plusieurs points sont abordés en CP :</p> <p>Pour ceux qui ont obtenu six DU, est-il possible de valider le Master 2?</p> <p>Coefficients affectés aux modules sont particuliers car on est en formation continue intégrale</p> <p>Il y a semestrialisation sur un plan technique, mais ensuite, dans le cadre de l'organisation pratique de la formation, et lors de l'établissement du calendrier, on peut passer sur une logique d'annualisation de la formation compte tenu de l'alternance (ex : UE 8 basculée au premier semestre si cela est plus pratique)</p> <p>Bien préciser le volume horaire assuré par des enseignants de l'UB et des « extérieurs »</p>
-----------	---

L'ordre du jour étant épuisé, Grégory WEGMANN clôt la séance à 11 heures 50.

Le Vice-Président de la CFVU

validé

Grégory WEGMANN

*Prochaine CFVU : 2 avril 2015
Prochain CA : 15 avril 2015
Prochaine CP : 21 avril 2015*